

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet apicole de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Intégration du réseau national "Abeille, sentinelle de l'environnement" de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) - Décisions - Conventions - Autorisations

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique Nature, la Communauté Urbaine affiche sa volonté de soutenir les actions pour le maintien et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité sur son territoire, notamment en établissant des partenariats.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (l'UNAF), créée en 1946, a lancé en 2005 le plan national d'action « Abeille, sentinelle de l'environnement » pour alerter le grand public de la situation inquiétante actuelle et tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculteur qui en dépend. De nombreuses collectivités en France (Conseils Régionaux, Conseil Généraux et villes), mais aussi des structures privées ont déjà répondu favorablement à cet appel.

En Aquitaine, seul le Château de Larose Trintadour (Pauillac) et le Conseil Régional d'Aquitaine (signature de la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » le 26 novembre 2010) ont adhéré au programme.

Un récent constat, qui peut paraître paradoxal, montre que les colonies d'abeilles vivent aujourd'hui mieux en ville qu'à la campagne.

Le territoire de la Cub, qui présente la caractéristique d'être composé de 50 % d'espaces urbains et 50 % d'espaces naturels, apparaît comme un site privilégié pour la mise en œuvre de ce projet

Les actions de l'UNAF : informer, sensibiliser et agir

L'UNAF est une structure d'information, de formation et de promotion des produits apicoles et de l'apiculture française qui intervient depuis 70 ans en faveur de la préservation des abeilles, et plus largement de la biodiversité. Elle a joué et joue encore un rôle auprès du Conseil de l'Etat dans les pratiques d'utilisation des pesticides systémiques (Gaucho, Régent par exemple).

L'UNAF est favorable à un large rassemblement et signe notamment des conventions avec « Apiculture sans frontière » ; elle tisse des liens dans le monde entier.

Elle conduit de nombreuses actions de sensibilisation et d'information auprès du public pour la sauvegarde des abeilles et la préservation de la biodiversité.

Enfin, l'UNAF favorise l'implantation de « Ruchers-Ecole » sur l'ensemble du territoire français et la mise en place de formations professionnelles au sein de CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et des CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Sur le territoire de la Cub, des ruchers écoles ont été installés sur les communes de Mérignac et Talence, via le Syndicat Apicole de Gironde.

L'abeille, une espèce en danger :

L'abeille existe depuis plus de 60 millions d'années. Elle a supporté, sans aucun préjudice, tous les bouleversements climatiques. En raison d'une complémentarité exemplaire, abeilles et plantes à fleurs se sont développées parallèlement et ont participé à l'émergence d'une biodiversité exceptionnelle.

Aujourd'hui, grâce au rôle pollinisateur des abeilles, elles pollinisent 80 % des plantes de la Terre et plus de 20.000 plantes menacées d'extinction sont ainsi sauvegardées en Europe. Les abeilles butinent dans un rayon de 3 km. Elles ramènent chaque jour à la ruche le nectar et le pollen de plus de 225.000 fleurs présentes dans leur champ d'action.

En terme économique, rappelons que l'impact de la pollinisation sur la production agricole est considérable en matière de chiffre d'affaires. Face à ce constat, le nombre de ruches en France diminue inexorablement et 2.000 à 3.000 apiculteurs cessent leur activité chaque année, sachant qu'un apiculteur professionnel a un minimum de 300 ruches.

Aujourd'hui, les colonies d'abeilles vivent mieux en ville que dans la plupart de nos campagnes, en raison de l'absence de traitements phytosanitaires agricoles, d'une température légèrement supérieure et d'un enchaînement de floraisons souvent plus régulier.

Le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » :

L'UNAF propose la mise en œuvre d'un programme national d'information et de sensibilisation de nos concitoyens au rôle majeur de l'Abeille comme Sentinelle de l'environnement.

L'abeille nous interpelle sur différentes problématiques sociétales majeures :

- la sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement,
- l'évolution vers une agriculture durable,
- le rapport ville campagne et la relation de l'homme à la nature,
- le bien-être et la santé via les produits de la ruche.

Le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » a pour but de rapprocher l'abeille des citoyens. La présence de colonies d'abeilles sur des lieux publics constitue un vecteur de communication majeur, tant pour les apiculteurs que pour les entreprises ou les collectivités territoriales qui souhaitent apporter des réponses concrètes aux interrogations d'aujourd'hui.

Plusieurs évènements originaux seront animés par l'UNAF afin de communiquer, éduquer et informer le public. Des supports d'information et de communication personnalisés pour la Cub seront diffusés.

L'installation de ruches dans des espaces publics, le suivi du rucher et les conditions de sécurité :

L'UNAF mettra à disposition de la Cub six ruches réparties sur deux sites d'accueil qui sont en cours de repérage. Ils seront localisés sur deux communes dites d'accueil qui appliquent la gestion raisonnée sur leurs espaces verts et mettent en place ou ont mis en place le « 0 phyto ».

La Cub et les communes d'accueil pourront, si elles le souhaitent, impliquer les agents dans le projet, notamment au moment des visites des ruches, de l'entretien, de la récolte et des actions pédagogiques.

En concertation avec la Cub et les deux communes d'accueil, l'UNAF étudiera les sites d'implantation des ruchers. L'installation du rucher (regroupant plus de 2 ruches) se fait toujours avec les conseils des apiculteurs de l'UNAF, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les ruches installées seront aux couleurs de la Cub.

Toutes les mesures nécessaires à la sécurité et au bien-être du public sont prévues. Selon les sites et leur possible fréquentation par le grand public, les ruches peuvent être installées dans un enclos de verdure ou entourées de petites barrières en bois ou d'un grillage à mi-hauteur (environ 8 à 10 mètres des ruches). Des panneaux signalant la présence du rucher et informant du projet « Abeille, sentinelle de l'environnement » peuvent compléter la signalétique du lieu.

L'abeille, contrairement à la guêpe qui est carnivore, est un insecte plutôt doux qui n'attaque que s'il se sent agressé. Depuis le lancement du projet, l'installation de ruches dans les différents espaces des partenaires ouverts au public n'a causé aucun incident particulier.

En étroite relation avec ses syndicats adhérents locaux, l'UNAF confie les visites régulières d'entretien à un apiculteur proche du lieu d'installation. C'est au cours de ces visites que sont assurés le renouvellement du matériel, le suivi et le traitement des ruches.

Un numéro de téléphone est mis à disposition de la collectivité pour tout appel d'urgence.

La communication et les manifestations vers le grand public :

La Cub en tant que partenaire de l'UNAF bénéficiera de :

- la création et l'actualisation des pages Cub sur le site internet de l'UNAF. Un lien avec le site de la Cub et du Réseau Nature sera mis en place.
- la mise à disposition de supports de communication : autocollants « Abeille, sentinelle de l'environnement », affiches avec déclinaison du logo de la Cub, dépliants avec mention de la Cub, dossier de presse avec une page personnalisée, etc... Des expositions sur l'abeille seront mises à disposition de la Cub et pourront être prêtées aux communes intéressées par le sujet.
- l'organisation par l'UNAF de la fête nationale Apidays dédiée à la sauvegarde de l'abeille, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité. Ces journées (en juin habituellement) sont organisées autour d'un programme ludique et pédagogique dans plus de trente villes avec des récoltes de miel, conférences, projections de films, jeux « Buzz des abeilles », dégustations de miels.

Le prochain Apidays aura lieu les 17 et 18 juin 2011.

Ce projet a reçu le label **Année internationale de la biodiversité 2010** du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

La connaissance de la biodiversité des sites d'accueil de la Cub :

Les abeilles butinent dans un rayon de 3 km autour de leur ruche. Le miel qu'elles produisent est donc directement lié à la flore des environs. C'est à partir de l'analyse des miels et pollens effectuée chaque année que l'on met en évidence l'évolution de la flore et la disparition ou apparition de nouvelles espèces.

Ainsi, deux sites de la Cub seront suivis par des analyses de miel durant les trois années du programme.

Le partenariat engagé entre l'UNAF et la Cub

Il s'établit sur 3 ans, sur la base d'une convention de financement et est complété par une convention de partenariat tripartite entre l'UNAF, la Cub et la ville d'accueil, spécifiant les modalités d'engagement de chacun et le contenu du programme. Ces deux conventions sont jointes en annexe.

Les suites du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement »

Les 6 ruches sont propriétés de la Cub dès le début du programme.

Après les 3 années d'intervention de l'UNAF dans le cadre du programme, la Cub reste propriétaire des ruches et décidera de la suite à donner.

Budget prévisionnel de l'opération en 2011, 2012 et 2013

L'UNAF ne produit pas de budget prévisionnel, mais établit des comptes annuels pour des périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année n, au mois de février de l'année n + 1. Voici, à titre indicatif, les comptes de résultat des années 2008 et 2009. Ils permettent de constater la part du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » dans leur fonctionnement global.

Compte de résultat 2008 (à titre indicatif)

	Produits	Charges
Exploitation		
	666.799 €	
<i>dont subventions Abeille, sentinelle de l'environnement</i>	227.270 €	649.310 €
Financiers	3.619 €	8.257 €
Exceptionnel (le) s	1.346 €	7.481 €
TOTAL	671.765 €	665.049 €

Compte de résultat 2009 (à titre indicatif)

	Produits	Charges
Exploitation		
	763.853 €	
<i>dont subventions Abeille, sentinelle de l'environnement</i>	333.250 €	750.735 €
Financiers	4.994 €	1.665 €
Exceptionnel (le) s	11.418 €	500 €
TOTAL	780.266 €	752.901 €

La participation communautaire pour intégrer le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » est de : 37.000 € pour les 3 années (2011 à 2013).

Cette participation est fixe quelque soit le coût réel du programme national sur les 3 années.

La répartition est la suivante :

- 13.000 € en 2011,
- 12.000 € en 2012,
- 12.000 € en 2013.

Détail des dépenses dans le cadre du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement »

- soutien au programme sentinelle de l'environnement en 2011

- suivi annuel du partenariat en 2012 et 2013

cf. la convention ci-annexée (article 2)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement,

Vu la délibération communautaire n°2009/0687 du 6 novembre 2009 validant l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » répond aux objectifs des axes stratégiques 2 et 6 de la politique Nature pour la Cub validée lors du bureau du 10 décembre 2009 (axe 2 « Communication et participation », axe 6 « Soutien et valorisation des projets locaux et structurants »).

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 37.000 € H.T est attribuée à l'Union Nationale de l'Apiculture Française dans le cadre du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée de partenariat au programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » avec l'UNAF et les Villes d'accueil pour une durée de 3 ans.

Article 4 :

La dépense correspondant au programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » sera imputée au budget principal de l'exercice 2011 en section de fonctionnement pour la somme de 13.000 € H.T et pour un montant de 12.000 € H.T pour chacun des exercices 2012 et 2013, chapitre 65, compte 6574, fonction 8330, CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2010

M. SERGE LAMAISON